

Comptes de la Maison mère

1. Bilan (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08	absolue	Variation en %
Liquidités		1 393.5	538.0	855.5	159
Créances résultant de papiers monétaires		87.7	95.2	-7.5	-8
Créances sur les banques		5 363.8	7 729.9	-2 366.1	-31
Créances sur la clientèle	5.7/5.8	5 426.9	5 370.7	56.2	1
Créances hypothécaires	5.2/5.7/5.8	18 644.1	17 178.5	1 465.6	9
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		396.8	606.3	-209.5	-35
Immobilisations financières	5.2/5.8	2 822.0	1 509.3	1 312.7	87
Participations		156.0	156.6	-0.6	-0
Immobilisations corporelles		505.7	517.4	-11.7	-2
Comptes de régularisation		217.8	238.9	-21.1	-9
Autres actifs	5.1	291.3	952.9	-661.6	-69
Actifs		35 305.6	34 893.7	411.9	1
Total des créances de rang subordonné		3.7	5.8	-2.1	-36
Total des créances sur les sociétés du Groupe et les participants qualifiés		75.0	140.6	-65.6	-47
<i>dont total des créances sur le canton de Vaud</i>		2.0	9.2	-7.2	-78
Engagements résultant de papiers monétaires		3.6	0.4	3.2	800
Engagements envers les banques		2 637.5	2 571.3	66.2	3
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	5.8/5.9	9 831.8	8 532.9	1 298.9	15
Autres engagements envers la clientèle	5.3/5.8	12 747.2	12 689.9	57.3	0
Obligations de caisse		506.8	609.8	-103.0	-17
Prêts de la Centrale de lettres de gage des Banques Cantonales Suisses (BCS) et emprunts	5.3	5 605.3	5 923.6	-318.3	-5
Comptes de régularisation		211.6	240.4	-28.8	-12
Autres passifs	5.1	389.7	938.7	-549.0	-58
Correctifs de valeurs et provisions	5.4	286.8	382.1	-95.3	-25
Fonds étrangers		32 220.3	31 889.1	331.2	1
Réserves pour risques bancaires généraux	5.4	693.9	693.7	0.2	0
Capital social	5.5	172.1	258.2	-86.1	-33
Réserve légale générale		779.6	779.6	0	0
Réserve pour propres titres de participation	5.4	7.1	7.3	-0.2	-3
Autres réserves		1 093.7	908.5	185.2	20
Bénéfice de l'exercice	7	338.9	357.3	-18.4	-5
Fonds propres	5.6	3 085.3	3 004.6	80.7	3
Passifs		35 305.6	34 893.7	411.9	1
Total des engagements de rang subordonné		121.2	132.5	-11.3	-9
Total des engagements envers les sociétés du Groupe et les participants qualifiés		2 151.6	1 186.3	965.3	81
<i>dont total des engagements envers le canton de Vaud</i>		1 595.3	950.2	645.1	68

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 105 à 110.

2. Compte de résultat (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	2009	2008	absolue	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes		778.2	1 014.4	- 236.2	- 23
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		50.5	42.6	7.9	19
Charges d'intérêts		- 327.9	- 563.2	- 235.3	- 42
Résultat des opérations d'intérêts		500.8	493.8	7.0	1
Produit des commissions sur les opérations de crédit ²⁾		58.7	51.3	7.4	14
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements		210.5	222.8	- 12.3	- 6
Produit des commissions sur les autres prestations de service ²⁾		63.6	61.6	2.0	3
Charges de commissions		- 52.2	- 51.8	0.4	1
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		280.6	283.9	- 3.3	- 1
Résultat des opérations de négoce	6.1	93.2	30.0	63.2	211
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		16.8	26.0	- 9.2	- 35
Produit des participations		14.6	22.6	- 8.0	- 35
Résultat des immeubles		6.3	7.1	- 0.8	- 11
Autres produits ordinaires		12.1	12.3	- 0.2	- 2
Autres charges ordinaires		- 5.3	- 6.9	- 1.6	- 23
Autres résultats ordinaires		44.5	61.1	- 16.6	- 27
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire		919.1	868.8	50.3	6
Charges de personnel		- 285.2	- 276.9	8.3	3
Autres charges d'exploitation		- 172.7	- 176.9	- 4.2	- 2
Charges d'exploitation		- 457.9	- 453.8	4.1	1
Bénéfice brut		461.2	415.0	46.2	11
Amortissements sur l'actif immobilisé		- 75.7	- 75.5	0.2	0
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	5.4	- 17.9	- 12.7	5.2	41
Résultat intermédiaire		367.6	326.8	40.8	12
Produits extraordinaires ³⁾	5.4	56.1	126.7	- 70.6	- 56
Charges extraordinaires	5.4	- 0.2	- 0.7	- 0.5	- 71
Impôts		- 84.6	- 95.5	- 10.9	- 11
Bénéfice de l'exercice		338.9	357.3	- 18.4	- 5
Répartition du bénéfice					
Bénéfice de l'exercice		338.9	357.3		
Bénéfice au bilan		338.9	357.3		
Répartition du bénéfice	7				
- Attribution aux autres réserves		158.2	185.2		
- Attribution à la réserve légale générale		0	0		
- Distribution sur le capital social		180.7	172.1		

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 105 à 110.

²⁾ A des fins de comparaison, les chiffres 2008 ont été ajustés suite au reclassement de certaines commissions.

³⁾ Y compris CHF 40.0 millions d'un dividende extraordinaire provenant d'une filiale du Groupe. Conformément aux principes de consolidation, ce montant ne figure pas dans le résultat 2009 du Groupe, expliquant ainsi que le bénéfice net de la Maison mère est supérieur à celui du Groupe.

3. Opérations hors bilan (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08	absolue	Variation en %
Engagements conditionnels	1 307.1	1 225.4	81.7	7
Engagements irrévocables	799.0	724.5	74.5	10
<i>dont l'engagement de versement au profit de l'organisme de garantie des dépôts</i>	146.6	151.3	-4.7	-3
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	97.7	100.1	-2.4	-2
Crédits par engagement	82.7	54.6	28.1	51
Instruments financiers dérivés				
Valeurs de remplacement positives	351.7	3 255.8	-2 904.1	-89
Valeurs de remplacement négatives	323.9	3 096.8	-2 772.9	-90
Montants du sous-jacent	26 845.2	61 993.4	-35 148.2	-57
Placements fiduciaires auprès de banques tierces	534.2	993.3	-459.1	-46

Autres engagements conditionnels

Responsabilité solidaire envers les filiales membres du groupe d'imposition TVA.

4. Commentaires et principes des comptes de la Maison mère

4.1 Commentaires relatifs à l'activité et effectif

Voir sous le chiffre 7 des comptes du Groupe.

4.2 Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes de la Banque Cantonale Vaudoise sont présentés conformément au Code suisse des obligations, à la Loi sur les banques et à l'Ordonnance d'exécution y relative, ainsi qu'aux Directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes du 20 novembre 2008.

Modifications des principes comptables

Aucune modification des principes comptables n'est intervenue en 2009.

4.3 Principes de présentation des rubriques individuelles

Les règles d'évaluation des comptes de la Maison mère (bouclément individuel) sont les mêmes que celles des comptes consolidés, excepté pour les postes suivants :

4.3.1 Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Cette rubrique contient les positions en propres titres de participation évaluées et portées au bilan à la juste valeur.

4.3.2 Participations

Sont classés sous cette rubrique les actions et les autres titres de participation d'entreprises détenus dans le dessein d'un placement permanent. Les actions et autres titres de participation considérés comme participations permanentes sont évalués, au plus, à leur valeur d'acquisition moins les amortissements nécessaires.

4.4 Principes d'évaluation et de gestion des risques

Voir sous le chiffre 10 des comptes du Groupe.

5. Informations et notes se rapportant au bilan

5.1 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09		31 / 12 / 08	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés (positives / négatives)	219.6	191.8	817.9	658.9
Compte de compensation	0	45.3	0	94.7
Impôts indirects	4.6	43.3	11.0	70.9
Coupons / Coupons et titres échus	24.2	1.8	88.0	2.1
Comptes de règlement	30.3	89.0	32.3	87.8
Actifs et passifs divers	12.6	18.5	3.7	24.3
Autres actifs et autres passifs	291.3	389.7	952.9	938.7

5.2 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09		31 / 12 / 08	
	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs
Actifs engagés en faveur de la BNS	188.3	0	188.4	0
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	5 540.8	4 456.0	5 553.2	4 482.0
Autres	514.7	514.7	801.5	801.5
Actifs mis en gage	6 243.8	4 970.7	6 543.1	5 283.5

5.3 Propres institutions de prévoyance professionnelle (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Autres engagements envers la clientèle	24.5	36.9
Emprunts obligataires	5.0	5.6
Engagements ressortant au bilan	29.5	42.5

5.4 Correctifs de valeurs et provisions, Réerves pour risques bancaires généraux, Réserve pour propres titres de participation (en millions de CHF)

	Etat à la fin de l'exercice	Utilisations conformes à leur but	Modifications de l'affectation	Recouvre- ments, intérêts en souffrance, différences de change	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	Variation nette: nouvelles constitutions - dissolutions	Etat à la fin de l'exercice
	2008							2009
Correctifs de valeurs et provisions pour risque de défaillance (risque de contrepartie et risque pays)	369.0	- 117.9	0	23.2	64.9	- 55.4	9.5	283.8
Autres provisions	21.5	- 6.3	0	0.1	0.8	- 4.1	- 3.3	12.0
Correctifs de valeurs et provisions	390.5	- 124.2		23.3	65.7	- 59.5	6.2	295.8
Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	- 8.4							- 9.0
Correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	382.1							286.8
Réerves pour risques bancaires généraux	693.7		0.2					693.9
Réserve pour propres titres de participation	7.3		- 0.2					7.1

5.5 Capital social (en millions de CHF)

	2009		2008	
	Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale	Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale
Capital-actions				
Action nominative, entièrement libérée		Nominal		
		CHF 30.00, CHF 20.00 dès le 22 juillet 2009		CHF 62.50, CHF 30.00 dès le 16 juillet 2008
Etat au 1 ^{er} janvier	8 606 190	258.2	8 606 190	537.9
Réduction de la valeur nominale de l'action ¹⁾		- 86.1		- 279.7
Etat au 31 décembre	8 606 190	172.1	8 606 190	258.2
<i>dont capital-actions donnant droit au dividende</i>		172.1		258.2

¹⁾ Ces opérations sont détaillées dans le chapitre traitant de la Gouvernance d'entreprise, au chiffre 2.3.

Capital-participation

La BCV n'a aucun capital-participation.

Capital conditionnel

La BCV n'a aucun capital conditionnel.

Capital autorisé

La BCV n'a aucun capital autorisé.

	31 / 12 / 09			31 / 12 / 08		
	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation
Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote						
Avec droit de vote						
Etat de Vaud, participation directe	5 762 252	115.2	66.95%	5 762 252	172.9	66.95%

5.6 Justification des capitaux propres (en millions de CHF)

	Capital- actions	Capital- participation	Réserve légal générale	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserve pour propres titres de participation	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total des fonds propres
Etat au 1^{er} janvier 2007	536.9	460.5	763.6	555.0	6.5	425.0	506.4	3 253.9
Attribution à la réserve légale générale			3.0				- 3.0	0
Attribution aux autres réserves						423.4	- 423.4	0
Dividende 2006							- 80.0	- 80.0
Augmentation du capital-actions (libération de capital conditionnel)	1.0		3.7					4.7
Rachat d'une tranche du capital-participation ¹⁾		- 460.5				- 273.2		- 733.7
Réserve propres titres de participation				- 0.7	0.8			0.1
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux				139.4				139.4
Résultat de l'exercice							463.1	463.1
Etat au 31 décembre 2007	537.9	0	770.3	693.7	7.3	575.2	463.1	3 047.5
Attribution à la réserve légale générale			9.3				- 9.3	0
Attribution aux autres réserves						333.3	- 333.3	0
Dividende 2007							- 120.5	- 120.5
Réduction de la valeur nominale de l'action ¹⁾	- 279.7							- 279.7
Réserve propres titres de participation								0
Résultat de l'exercice							357.3	357.3
Etat au 31 décembre 2008	258.2	0	779.6	693.7	7.3	908.5	357.3	3 004.6
Attribution aux autres réserves						185.2	- 185.2	0
Dividende 2008							- 172.1	- 172.1
Réduction de la valeur nominale de l'action ¹⁾	- 86.1							- 86.1
Réserve propres titres de participation				0.2	- 0.2			0
Résultat de l'exercice							338.9	338.9
Etat au 31 décembre 2009	172.1	0	779.6	693.9	7.1	1 093.7	338.9	3 085.3

¹⁾ Ces opérations sont détaillées dans le chapitre traitant de la Gouvernance d'entreprise, au chiffre 2.3.

5.7 Rémunérations et crédits accordés aux organes

Le détail des rémunérations et crédits accordés aux organes figure au chiffre 13.12 des comptes du Groupe.

5.8 Créances et engagements envers les sociétés liées (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Créances sur la clientèle	31.2	30.5
Créances hypothécaires	12.0	16.6
Immobilisations financières	0.4	5.9
Créances	43.6	53.0
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	3.2	1.0
Autres engagements envers la clientèle	126.4	200.3
Engagements	129.6	201.3

Sont considérées comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée. Les opérations effectuées avec ces sociétés sont faites aux conditions du marché.

5.9 Compte spécial de la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise (en millions de CHF)

Garantie par l'Etat de Vaud et gérée par la Banque Cantonale Vaudoise selon décret du 20 juin 1995

	2009	2008
Le capital en dépôt au 1^{er} janvier	496.8	657.1
a enregistré les mouvements suivants:		
excédent net des paiements durant l'exercice	- 62.8	- 161.2
capitalisation des intérêts nets au 31 décembre	0.6	0.9
soit une variation nette de	- 62.2	- 160.3
Le capital en dépôt s'élève au 31 décembre à	434.6	496.8
<i>dont garantis par l'Etat de Vaud</i>	<i>320.3</i>	<i>370.7</i>

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08	Evolution
Répartition et évolution par type de prestation			
Livrets et comptes Epargne nominatifs	233.6	249.6	- 16.0
Livrets et comptes Epargne Senior	109.6	123.7	- 14.1
Livrets Epargne au porteur	81.7	109.3	- 27.6
Livrets et comptes Epargne Jeunesse	9.7	14.2	- 4.5
Total	434.6	496.8	- 62.2

6. Informations et notes se rapportant au compte de résultat

6.1 Résultat des opérations de négoce (en millions de CHF)

	2009	2008	Variation	
			absolue	en %
Commerce de devises et métaux précieux	60.1	54.7	5.4	10
Négoce de billets de banque	10.2	7.6	2.6	34
Négoce de titres (coût de refinancement déduit) et produits dérivés	25.2	- 27.2	52.4	-
Charges de commissions de négoce	- 2.3	- 5.1	- 2.8	- 55
Total	93.2	30.0	63.2	211

7. Répartition du bénéfice: proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 29 avril 2010, de répartir le bénéfice ressortant du bilan, de CHF 338,9 millions, comme suit:

	Dividende en CHF par action nominative	Nombre de titres (en unités)	Répartition (en millions de CHF)
Versement d'un dividende ordinaire de	21.00	8 606 190	180.7
Attribution à la réserve légale générale			0
Attribution aux autres réserves			158.2
			338.9

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans tous les points de vente de la Banque dès le 10 mai 2010.

8. Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale Vaudoise, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe (pages 102 à 110) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009. Les indications relatives à l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels ont été vérifiées par un autre organe de révision.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiff. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Alex Astolfi

Expert-réviseur

Réviseur responsable

Beresford Caloia

Expert-réviseur

Lausanne, le 9 mars 2010